

Gestion de l'inter-culture et de la matière organique du sol : comment faire ?

Après avoir travaillé sur la question de la quantité d'eau, les membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Yèvre Auron souhaitent se pencher sur la question de la qualité de l'eau. Tout au long de l'année, retrouvez des articles axés sur cette thématique. Le respect de la qualité de l'eau des rivières et des nappes autour desquelles les hommes vivent est recherché par tous.

La gestion de l'inter-culture

En plus de maintenir un sol sain et propre pour la culture suivante, la gestion de l'inter-culture est l'occasion de préserver la qualité de l'eau en captant les reliefs d'azote dans le sol après la récolte.

Pendant l'inter-culture, trois leviers sont disponibles pour diminuer le stock d'azote minéral : l'enfouissement des pailles, les repousses des cultures et l'implantation de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN).

Ces leviers agronomiques sont repris par le quatrième programme d'actions départemental, relatif à la directive nitrates, mais ils sont applicables même hors zone vulnérable.

Enfouissement des pailles

La restitution des pailles au sol permet de réorganiser environ 30 unités d'azote au cours de l'automne, nécessaires à la décomposition des résidus. C'est une quantité très significative surtout si aucune végétation n'est présente durant cette période.

Cette pratique est délicate pour les exploitations d'élevage qui ont besoin de ces pailles. S'il existe une marge de manœuvre sur l'exploitation, il est recommandé d'enfourir les résidus en rotation pailles-pailles afin de limiter le risque de lessivage des ni-



Exemple de couvert : radis (3kg), tournesol (10 kg), vesce (7 kg), phacélie (3 kg).

trates. En rotation pailles-colza, l'exportation des résidus n'est pas préjudiciable pour la qualité de l'eau car le colza est un bon valorisateur des nitrates.

Repousses des cultures précédentes

C'est une solution pratique, moins coûteuse



Visite des essais "mélange de couverts" - FDGEDA du Cher.

| | | | | | |
|---|--|--|-------------------------------|-----------------|--|
| | | | | | |
| Déchaumage très superficiel derrière la récolte | Semis à partir du 15-20 Août (rappuyage) en fonction des conditions météo et du choix des espèces composant le couvert | Destruction mécanique (ou chimique) ou labour à partir du 15 novembre ou du 15 janvier, au plus tard 2 mois avant l'implantation | Préparation adaptée au semoir | Semis classique | |
| | | | | | |
| | | | | | |

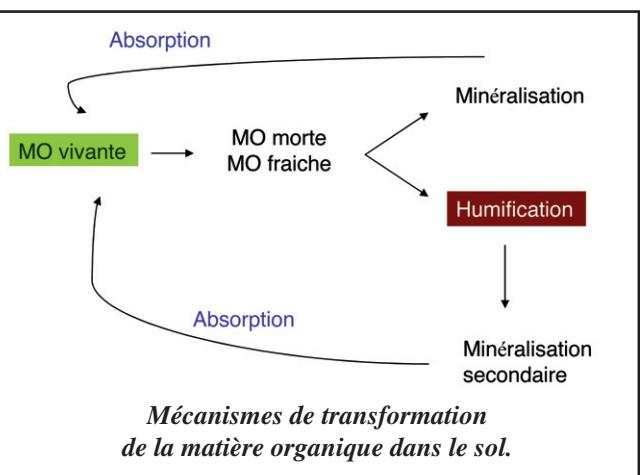
Conduite d'une CIPAN (source : FDGEDA du Cher).

Article conçu dans le cadre d'un partenariat entre le SAGE Yèvre-Auron et la Chambre d'agriculture du Cher et dont le contenu est adapté au territoire du SAGE Yèvre-Auron.

Pauline Puig
Cyril Dufloux, Vincent Moulin

Matière organique du sol : augmenter le taux ou optimiser le flux ?

L'analyse de sol fournit un taux de matières organiques (MO) de l'horizon labouré, or plusieurs formes de MO y co-existent. Les processus de transformation sont assurés par la biomasse microbienne du sol.



Un bon fonctionnement de l'activité biologique du sol permet, d'une part la libération d'éléments minéraux à partir de l'humus et la MO fraîche et d'autre part la transformation de la MO fraîche en humus stable qui améliore la structure du sol par le maintien du complexe argilo-humique à long terme.

Sur les bassins versants de l'Yèvre et de l'Auron, les exploitations d'élevage sont plutôt localisées en tête de bassin. La Champagne berrichonne est principalement un territoire de grandes cultures. Ces deux systèmes de cultures n'ont pas les mêmes types de produits organiques à gérer. Les objectifs sont néanmoins les mêmes :

- apporter de la matière organique au sol pour stimuler l'activité biologique,
 - maintenir le stock d'humus stable,
 - entretenir l'auto-fertilité des sols,
 - limiter la perte d'éléments fertilisants vers le compartiment "eau".
- Pour les exploitations classées ICPE, un plan d'épandage des effluents d'élevage est obligatoire. Pour les autres exploitations, le RSD s'applique avec notamment des prescriptions en termes de distance d'épandage vis-à-vis des cours d'eau et habitations.

Caractérisation des produits organiques

La composition biochimique d'une large gamme de produits a été mise en relation avec leur biodégradation en incubation en laboratoire. Cette technique est utilisée pour calculer un indice de stabilité. Le rapport Carbone sur Azote dit "C/N" permet également d'appréhender la stabilité biochimique des MO. Plus l'effluent sera riche en carbone et en matière lignifiée, plus le produit contribuera à l'enrichissement en humus stable du sol.

Les produits organiques vendus sur le marché ou les effluents de ferme peuvent être classés en :

- amendement (NFU 44-051 : moins de 3 % de N, P ou K et plus de 20 % de MO),
- engrais organique (NFU 42-001 : plus de 3 % de N, P ou K).

Selon la volonté de l'agriculteur et son type d'exploitation, le produit ou l'effluent épandu sera donc de nature différente (voir encadré "si je veux").

Gestion des effluents d'élevage

Il existe une grande variabilité dans la com-

position des fumiers, lisiers et déjections avicoles : en fonction du type de logement des animaux, des espèces animales et de leur alimentation. Du stockage à l'épandage, de nombreuses transformations ont lieu et des éléments peuvent être emmenés par ruissellement, percolation des jus ou volatilisation.

Une analyse de l'effluent est indispensable pour bien connaître son effluent et ainsi ajuster les apports minéraux suivants. Concernant l'azote, les apports les plus efficaces vis-à-vis des cultures sont aussi ceux qui présentent les plus faibles risques de lixiviation. Une analyse de sol

pourra également donner des éléments sur les teneurs en phosphore et en potasse du sol.

Un bilan des entrées et sorties en phosphore et potasse à l'échelle de l'exploitation associé à l'analyse de l'effluent, l'analyse de sol, et en tenant compte du coefficient d'équivalence engrais, permettra de calculer la bonne dose à épandre par parcelle.

La dose d'apport des effluents sera toujours calée sur les besoins en P et K de la culture et le produit sera positionné pour une efficience optimale de l'azote (voir tableau).

Pour les exploitations classées ICPE, un plan d'épandage des effluents d'élevage est obligatoire. Pour les autres exploitations, le RSD s'applique avec notamment des prescriptions en termes de distance d'épandage vis-à-vis des cours d'eau et habitations.

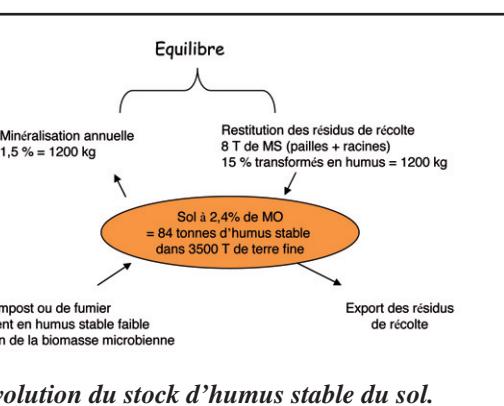
Le coefficient d'équivalence engrais azote permet de convertir la quantité de l'élément fertilisant contenu dans l'engrais organique en unité apportée par un engrais minéral. Ces coefficients sont disponibles dans le mémo-culture et sur les brochures publiées par Arvalis, l'OIER des Bordes et la Chambre d'agriculture.



Epandage de boues liquides



Epandage de fumier.



- à C/N élevé > 25 (exemple des pailles de céréales) : ce sont des végétaux riches en cellulose et en lignine et pauvres en azote. Leur humification nécessitera d'une source d'azote pour satisfaire les besoins de la microflore (le C/N diminue fortement). Celle-ci fixera donc les nitrates en surface avant qu'ils ne migrent en profondeur.

- à C/N bas < 25 : ce sont des résidus de végétaux comme le colza et le pois. Ils se minéralisent rapidement et sont riches en azote.

Engrais verts : ces cultures implantées généralement en inter-culture accumulent des éléments minéraux dans leurs tissus et les restituent au sol sous des formes organiques facilement assimilables pour la culture suivante. Une augmentation importante et durable du phosphore assimilable est constatée. L'enracinement profond de certains engrains verts permet de prélever des éléments fertilisants en profondeur et de les restituer en surface après destruction. Ils sont source d'une forte activité biologique du sol.

Le compost

Le compostage présente plusieurs avantages comme celui de réorganiser la MO sous forme de molécules plus stables et d'aboutir à un assainissement vis-à-vis des adventices et de la plupart des phytopathogènes. Peuvent être compostés : les fumiers de bovins, d'ovins, déchets verts, boues d'épuration avec des déchets verts... Le compost sera un amendement organique où l'apport d'azote sera faible, cet azote étant en partie intégré aux molécules organiques complexes du compost. La disponibilité du P et K n'est pas modifiée par le compostage et est proche de celle des engrains minéraux. Le compost sera un carburant pour l'activité biologique du sol sur le long terme.

Boues d'épuration

L'épandage de ces déchets est réglementé par l'arrêté du 8 janvier 1998. Un plan d'épandage avec convention entre la collectivité et le

Si je veux...

Améliorer ou maintenir la teneur en MO de mes sols

Je limite la profondeur de travail, je valorise les sous-produits de l'exploitation, je choisis un amendement qui libère peu d'azote mais où P et K seront valorisables ; j'apporte des doses conséquentes.

Fertiliser mes cultures en N, P, K

Je choisis un engrais organique, ou un amendement qui libérera l'azote rapidement. Le sol bénéficiera d'autres effets : activité biologique et effet structure mais l'action sur l'humus stable sera faible.